

DELIBERATION N° 90/10-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 1990 dont la balance s'établit comme suit :

DEPENSES

<u>fonctionnement</u> :	3 971 822, 51
<u>investissement</u> :	11 879 063, 15

RECETTES

<u>fonctionnement</u> :	3 971 822, 51
<u>investissement</u> :	11 879 063, 15

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour et 4 abstentions :

- approuve le budget supplémentaire 1990.